

demande d'exonération d'une amende de 135 euros

Par **brmo**, le 14/10/2020 à 15:27

J'ai reçu une contavention forfaitaire de 135 euros pour avoir stationné quelques minutes sur un passage piéton devant la banque de ma mère (qui a 88 ans et a du mal à marcher et qui était restée dans la voiture) pour laquelle je retirais un peu d'espèces. Pourrait il y avoir une clémence ?

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum (voir les CGU) !

Merci.

Par **youris**, le 14/10/2020 à 15:39

bonjour,

à priori non, car le stationnement sur un passage piétons est considéré comme un stationnement très gênant (article R417-11 5° du code de la route).

si votre mère âgée est restée dans la voiture, rien ne vous obligeait à vous garer devant sa banque.

salutations

Par **brmo**, le 14/10/2020 à 15:43

Je vous remercie pour votre réponse.

On ne peut pas stationné à cet endroit sauf dans un parking et ma mère aurait eu peur.

On sortait de chez son psychiatre.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **14/10/2020 à 16:05**

Bonjour,

Il ne tenait donc qu'à vous de ramener votre mère chez elle et de revenir seul ensuite à la banque...

Par **LESEMAPHORE**, le **14/10/2020 à 16:25**

Bonjour

C'est étonnant le nombre de conducteurs qui ont une envie pressente , sans se préoccuper des autres pour stationner en vrac sur passage piétons , devant les boulangeries , devant les bureaux de tabacs , devant les distributeurs de billets en ayant chacun une excuse irrefragable

Par **janus2fr**, le **14/10/2020 à 18:38**

[quote]
en ayant chacun une excuse **irrefragable**

[/quote]

Merci [LESEMAPHORE](#), j'ai appris un mot aujourd'hui... 😊